Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

L'ONU porte l'autorité d'Abbas responsable de la coupure de l'électricité dans la Bande de Gaza

Par CPI
Mondialisation.ca, 01 février 2010
Centre Palestinien d'Information 1 février 2010

Région : Moyen-Orient et Afrique du Nord
Thème: Nations Unies
Analyses: LA PALESTINE

Dimanche 31 janvier 2010

Gaza – CPI

L'ONU a dit que l'autorité de Ramallah dirigée par l'ex-président, Mahmoud Abbas, porte la responsabilité totale de la crise d'électricité dans la Bande de Gaza, tout en affirmant que le refus de l'autorité de payer les sommes d'argents nécessaires a causé le manque des quantités de carburant nécessaires pour le travail de la centrale électrique à Gaza.

Le bureau de coordination des affaires humaines qui appartient à l'ONU en Palestine a dit, le samedi 30/1, dans son rapport hebdomadaire dont le centre palestinien d'information a reçu une copie, que l'engagement de l'Union Européenne de présenter des sommes d'argents nécessaires pour acheter le carburant à la centrale électrique de la Bande de Gaza est fini au mois de novembre dernier, où l'autorité palestinienne est porté responsable.

Il a ajouté que la réduction des quantités de carburant vient à cause du manque des sommes d'argents, en soulignant que 40 mille personnes vivent sans électricité, de façon continuelle, à cause de la destruction du réseau électrique durant la dernière guerre sioniste menée contre la Bande de Gaza.

Il a souligné que la centrale électrique de la bande de Gaza est fermée partiellement.

À propos des inondations dans la région de l'Oued de Gaza, le rapport a déclaré que certaines organisations humaines ont dit qu'elles ont causé de grands dommages aux maisons, moutons et propriétés agricoles dans la région de Meghrakah.

Au sujet des agressions de l'occupation sioniste en Cisjordanie occupée, le rapport a déclaré que les forces armées de l'occupation ont blessé, durant la semaine dernière, 12 Palestiniens lors des invasions dans les villes et villages de la Cisjordanie occupée, et ont frappé les participantes aux marches contre le mur d'apartheid à Naline, Biline et Maassara.

Le rapport a souligné que les colons sionistes ont attaqué le village palestinien de Beitlelou, près de Ramallah, où ils se sont accrochés avec ses habitants.

D'autre part, la direction civile sioniste a publié 17 décisions pour démolir des bâtiments palestiniens dans cette région, en Cisjordanie occupée.

La source originale de cet article est Centre Palestinien d'Information
Copyright © CPI, Centre Palestinien d'Information, 2010

Articles Par : CPI

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca